



Waimes, le 07/07/2022

Pizzeria LA SPIZZA
Voie de Bütgenbach 11 A
4950 Faymonville

ATTESTATION

Notre entreprise a procédé en date du 05/07/2022 à l'entretien incendie de l'établissement LA SPIZZA à Faymonville.

L'installation est conforme et en état de fonctionnement. Les batteries ont également été changées.

Pour la SA,
Vincent LEMAÎTRE
Administrateur Délégué



Beter gekeurd Installateurs elektriciens à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)
Bien vérifié



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 23/04/2021
Rapport N°: 0595-210423-07

Date d'émission du rapport: 26/04/2021

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrughen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T: 04 253 19 72 E: btl@lege@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0595

Identification des tiers:

Client: ET LEMAIRE ANDRE
Adresse: RUE DU FAYAIS 4, 4950 WAIMES
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: La Spizza / La Spisa-Tilkin Vincenzo
Adresse: VOIE DE BÜTGENBACH 11 A, 4950 FAYMONVILLE
Responsable des travaux: ET LEMAIRE ANDRE
Adresse: RUE DU FAYAIS 4,4950 WAIMES
Numéro de TVA: 0422373137

Identification de l'installation électrique:

Nom: La Spizza / La Spisa-Tilkin Vincenzo
Adresse: VOIE DE BÜTGENBACH 11 A, 4950 FAYMONVILLE
Code EAN:
Numéro compteur: 58 511 675 - 1988
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: Pizzeria

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu controle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

RE06_02-08_01-15 09/20



1 / 4

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 400V + N

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 25A

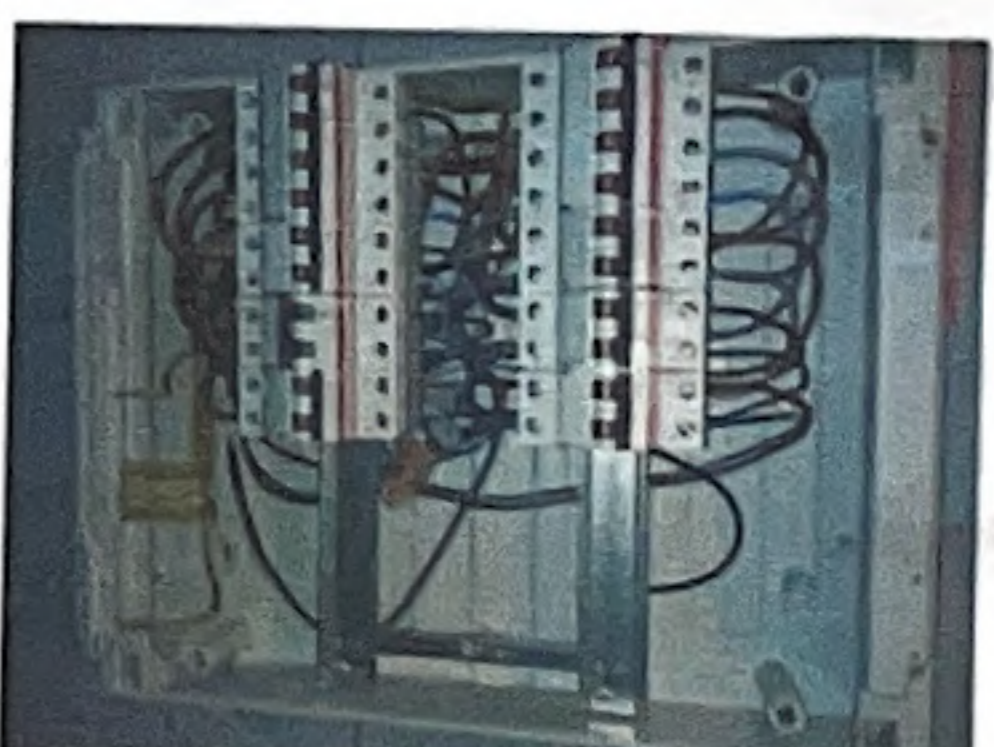
Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 8 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schéma's



Documents des influences externes: Présents

Documents des installations de sécurité: Non communiqué

Documents des installations critiques: Non communiqué

Plan de position des prises de terre: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 22 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 10 MOhm

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 23/04/2026





Beter gekeurd
Bien vérifié

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Heure d'achèvement:
agent-visiteur 0595 p.o. du directeur technique
26/04/21 9:4



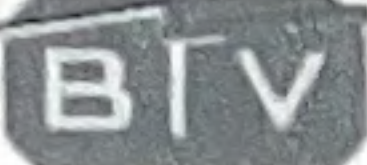
Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Bart van Rossum

N° Rapport: 0595-210423-07



3 / 4



Belor Zaxur

Birt...

BTV Liège
Rue Julien d'Andrimont 1
4000 Liège
04 253 19 72
04 225 01 58
btv.liege@btvcontrol.be

ET LEMAIRE ANDRE

RUE DU FAYAIS 4
4950 WAIMES

Liège, 03/03/15

N/Réf. : K09321340/L.ge/ID/(L004990)
V/Réf. :
Tél. : 080/67 01 70
Fax. : 080/67 01 75
Rapport N° : 107-150223-03_01 - 107-150121-03

RAPPORT DU CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Mise en service - périodicité: - Premier contrôle (AR 04.12.2012)

Date du contrôle : 23/02/2015
Lieu du contrôle : Gîte "La Phillace" VOIE DE BUTGENBACH, FAYMONVILLE 11A
4950 Faymonville
Utilisateur de l'installation : Gîte "La phillace"
Personnes présentes : André Lemaire
Installateur : Instalation existante
Société de distribution :
Le contrôle suivant doit avoir lieu avant le:

1. DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES

Partie d'installation contrôlée : Le gîte
1. Application du RGIE. : art.86-87 en ce qui concerne la protection contre le contact indirect
2. Schéma de liaison à la terre : TT
3. Facteurs d'influences externes :
4. Type de prise de terre : Piquets
5. Tension de service : 3x400V+N
6. Description des circuits : voir circuits en annexe :
voir tableaux appareils électriques en annexe :
7. Raccordement sur cabine HT : /

2. EXAMEN

Examen selon l'instruction de travail 10IE006 sur base des prescriptions susmentionnées.
Examiner si l'installation est conforme aux points :

- A. Règlement Général pour la Protection du Travail RGPT pour les installations d'avant le 01.01.83
 B. Arrêté Royal 04.12.2012 Annexe I^{re}
 C. Règlement Général sur les installations électriques RGIE.
 D. Prescriptions particulières de la société de distribution.
 E. Prescriptions particulières, assureurs incendie U.P.E.A.(01.04.86). Assuralia
 F. Prescriptions particulières de

Basse tension 04-13



3. RESULTATS DES MESURES

1. Résistance de la prise de terre
2. Niveau d'isolement général : 22 Ohms
3. Niveau d'isolement par circuit : > 10 Ohms
4. Fonctionnement des différentiels : voir tableaux en annexe : Bon

4. INFRACTIONS ET NOTES

- Néant

4.2. NOTES

- Néant

5. CONCLUSION

- A. L'installation électrique est conforme aux prescriptions nommées ci-dessus.
 B. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions nommées ci-dessus. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates doivent être prises pour qu'il y ait un cas de maintien en service de l'installation les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
 C. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions nommées ci-dessus.

6. CERTIFICAT POUR L'ASSURANCE INCENDIE

Le certificat n'est pas nécessaire.

7. COMMUNICATIONS

1. Signification des notes : concerne les défauts qui n'exercent pas d'influence sur la conclusion. Ce sont des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité ou les données de l'organisateur.
2. Photocopier : le rapport ne peut être multiplié qu'en entier.
3. Sous-traitance : les objets/méthodes d'inspection sous-traités, marqués par (*), ont été contrôlés/appliqués par :
(nom du sous-traitant) (facultatif).
4. Nous attirons votre attention sur les Arrêtés Royaux du 12 août 1983 et du 4 mai 1990 concernant les prescriptions sécuritaires pour les équipements de travail existants (machines, appareils, outils, installations) - hors du présent examen n'est pas tenu compte de ces prescriptions dans le présent examen.

Annexe: Tableaux circuits n°: 3
Tableaux appareils électriques n°:

L'agent-visteur,
0107 / CLAUDE STASSIN

Pour le Directeur,
Luc JANVIER, Chef de secteur

CIRCUITS

Tabl.	Dénomination	Section câble mm ²	Fusibles placés Amp.	Protection magn. thermique	Isola- tion MΩ	Infractions
	IGBT					
	Tension 3x400V+N					
	Différentiel général 40A 300mA					
	Différentiel secondaire 40A 30mA					
	Différentiel incendie 40A 30mA + disj. 2 x10A					
	3 circuits Mono		2 x 20A		>10	
	3 circuits Mono		2 x 10A		>10	
	10 circuits Mono		2 x 16A		>10	
	1 circuit tri		3 x 16A		>10	
	1 circuit T étra		4 x 25A		>10	
	Tableau étage 1					
	Différentiel général 25A 300mA					
	Différentiel secondaire 40A 30mA					
	9 circuits mono		2 x 20A		>10	
	2 circuits mono		2 x 16A		>10	
	1 circuit tétra		4 x 20		>10	



BTv Liège
 Rue Julien d'Andrimont 1
 4000 Liège
 04 253 19 72
 04 225 01 58
 btv.liège@btvcontrol.be

André Lemaire
 Rue du Fayals 4
 4950 Walmes
 02 FEB. 2015

Liège, 29 janvier 2015

N/Réf. : 9321340/Lge/SB/(L0004988)
 V/Réf. :
 Tél. :
 Fax. : 080/67 01 75
 Rapport N° : 107-150121-02 -

- Contrôle du bon fonctionnement de l'installation de détection d'incendie
- Examen de conformité de l'installation de détection d'incendie (rubrique 2.1)

Mise en service - Périodique :

Date de l'examen : 21/01/2015
 Lieu de l'examen : Gîte "La Phillace"
 4950 Faymonville
 Voie de Butgenbach 11A
 Utilisateur de l'installation : Gîte "La Phillace"
 Personnes présentes : André Lemaire
 Installateur : André Lemaire
 Le contrôle suivant doit avoir lieu avant :

1. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES

1.1 Central de détection

Lieu : Hall d'entrée
 Marque : Notifier NFS 50
 Système : - Conventionnel à identification de boucle ; nombre de boucles :
 - Analogique à identification de détecteur (adressable); nombre de réseaux : 5

ZONE - BOUCLE	DESCRIPTION
1	Détecteurs rez-de-chaussée
2	Détecteurs étage 1
3	Détecteurs étage 2
4	BP alarme
5	P12 chauffage

N° Rapport: 107-150121-02 -

1.2 Alimentations du central de détection:**1.2.1 Alimentation principale – source (tableau / circuit):**

Tableau TGBT différentiel 40A 300mA disjoncteur 2x10A

1.2.2 Alimentation de secours - batteries:

Nombre : 2

Branchement : série et/ou parallèle

Marque : Génésis

Type : 12V 7Ah

Capacité totale : 7 Ah

Usage exclusif à la centrale : Oui / Non**1.3 Tableau répéteur éventuel:**

Lieu :	Marque:

1.4 Détecteurs, déclencheurs manuels et sirènes.

	Marque/type	Nombre	Méthode d'essai
Détecteurs ioniques (DI)			A ou B
Détecteurs optiques (DO)	Notifier	15	A ou B
Détecteurs thermiques (DT)	Notifier	1	C
Détecteurs Multicristères (DM)			A ou C
Détecteurs Beam (DB)			D
Détecteurs de Flamme (DF)			E
Déclencheurs manuels(BP)	Alerte		F
	Alarme	3	
	Alerte		
Sirènes	Alarme	3	G
	Alerte		

Méthode d'essai:

A: aérosol.

B: générateur de fumée.

C: générateur d'air chaud.

D: filtre beam.

E: lampe UV / Ir

F: clef d'essai.

G: via détection : BP : la central.

2. EXAMEN**2.1 Si il s'agit d'un examen de conformité, celui-ci est effectué selon :**

- 2.1.1 Prescriptions de la norme NBN S21-100 selon l'instruction de travail 10la012.
- 2.1.2 Prescriptions de l'A.R. du 7 juillet 1994 et modifications, fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire. (ANNEXES 2, 3, 4 et 6)
- 2.1.3 Prescriptions spécifiques de l'A.R. du 06.11.1979, portant fixation des normes de protection contre l'incendie et la panique, auxquelles doivent répondre les hôpitaux.
- 2.1.4 Arrêté du Gouvernement Wallon du 15 octobre 2009 portant exécution du décret du 30 avril 2009 relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées.
- 2.1.5 Arrêté du 2 AVRIL 2009 de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale portant application du décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées.
- 2.1.6 Autre :

2.2 Le contrôle de bon fonctionnement a trait à :

- L'état et le fonctionnement de l'installation:
 - Au moins 20 / 50 / 100 % des détecteurs ont été essayés, voir annexe.
 - Au moins 20 / 50 / 100 % des boutons poussoirs ont été essayés, voir annexe.
 - Le central, les tableaux répéteurs éventuels.
 - Détecteurs, sirènes et déclencheurs manuels.
 - Les canalisations utilisées.
 - L'approvisionnement de courant de secours.
 - Les fonctions d'essai.
 - Les signaux acoustiques.
 - Les lampes de signalisation et reports optiques d'alertes éventuels
 - Indication des bouches, zones, adressage.
 - Présence du mode d'emploi.
 - Présence du registre de contrôle périodique.
 - Fonctionnement des asservissements : coupure mazout
 - Dispositif d'annonce (télétransmetteur ou autre).

3. MESURES**3.1 pas d'application****3.2 alimentations de secours du central de détection:**

- Mesure de la tension de batterie sous tension de service : 24,6 V dc
- Mesure de la tension de batterie avec tension de service déclenchée: 24,9 V dc
- Mesure de l'intensité du courant en veille avec tension de service déclenchée: $A_1 = 0,22$ A
- Mesure de l'intensité du courant en alerte avec tension de service déclenchée: $A_2 = 0,28$ A
- Capacité nominale des batteries calculée : $C_n = 6,7$ Ah
- L'autonomie de l'installation dans sa conception actuelle, selon CEI 839-1-2, en veille est d'environ 25 h.



4. CONSTATATIONS ET NOTES

4.1 Constatations.

Néant

4.2 Notes

L'examen comporte en dehors des mesures effectuées l'inspection des parties normalement accessibles et visibles de l'installation

L'examen a été effectué à la tension de réseau – tension de secours.

Lors de l'examen il n'y a pas eu usage de foyers types.

Si la NBN S21-100 est de rigueur, l'installation doit faire l'objet d'un entretien selon son §7

5. CONCLUSION

- A. L'installation est en bon état de fonctionnement
- B. En dehors des constatations reprises ci-dessus l'installation est en bon état de fonctionnement Il y a lieu de donner suite à celles-ci. (contrôle périodique)
- C. L'installation n'est pas en bon état de fonctionnement voir constatations
- D. L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées en rubrique "2.1".
- E. L'installation n'est pas conforme aux prescriptions mentionnées en rubrique "2.1" voir constatations.

6. COMMUNICATION

1. Signification des notes: concernant des manquements qui n'ont pas d'influence sur la conclusion, concernant des constatations qui sont en dehors du cadre de cet examen mais signifient un danger pour la sécurité, ou des données organisationnelles
2. Copies: ce rapport ne peut qu'être copié que dans son intégralité.

L'agent-viseur,
0107 - Claude Stassin

Pr Le directeur
Luc Janyvier
Chef de secteur

Copies :

ATTESTATION DE SECURITE-INCENDIE

Relative à un établissement d'hébergement touristique
d'une capacité maximale de 15 personnes

Je soussigné Daniel STOFFELS, Bourgmestre à WAIMES déclare que l'hébergement touristique sis Vieille Voie de Bütgenbach, 11A à Faymonville, propriété de Monsieur Philippe VELZ, Hédumont, 9C à 4960 Malmedy et dénommé

« La Phillace »

dont le responsable local désigné conformément à la Charte pour un Tourisme durable est :

- Monsieur Jean-Marc MULLER, Vieille Voie de Bütgenbach, 13 à Faymonville

répond aux normes de sécurité-incendie fixées par le Code Wallon du Tourisme

La présente attestation sécurité-incendie est délivrée conformément au rapport de prévention rédigé en date du 21 janvier 2017 par la Zone de secours 5 W.A.L. sauf modifications reprises à l'article 337 décrites au verso de la présente.

Fait le 19 mai 2017 à Waimmes

Le Bourgmestre,



Daniel STOFFELS